

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO) DEC110969DR06

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°0300391GHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quinquennal de développement 2007-2011 conclu avec l'Université de Bourgogne le 18/01/2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°5594 ;

Vu la décision n° DEC1101751NSHS du 11/02/2011 nommant Jean-Paul Guillaumet, directeur par intérim de l'unité de recherche n°5594;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02/03/2011 ;

Considérant que Mme Claire Touzel a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 03 au 05/02/2004 et du 09 au 11/03/2004

Article 1

Mme Claire Touzel, AI

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5594 à compter du 01/01/2011.

Mme Claire Touzel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe 11.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Claire Touzel est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon le 03/03/2011

Le directeur de l'unité, Jean-Paul Guillaumet

Visa du délégué régional du CNRS, Philippe Piéri

Visa du président de l'université de Bourgogne, Sophie Béjean